ACh/LE

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 5 AVRIL 2019

L'an **deux mille dix-neuf**, le **vendredi cinq avril** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ,** Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Maférima **DIAGNE**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :
Suna **ERDOGAN** *(procuration Yasmina BOULTAM)*, Vincent **COSTE** *(procuration Philippe QUERTINMONT)*, Alexandre **CHADILI** *(procuration Marc GALET)*, Loubna **EDNO-BOUFAR** *(procuration Jean-Claude FEUGAS)*, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA** *(procuration Stéphane PERES DIT PEREY).*

Absent(e)s excusé(e)s :
Salim **KOÇ**, Grégoric **FAUCON**, Myriam **LECHARLIER**.

Absents :
Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29

N° 2019/05.04/23

CHANTIER PARTICIPATIF : ESPACE TEXTILE RIVE-DROITE
RÉALISATION ET ENCADREMENT - SIGNATURE CONVENTION

Madame Maférima DIAGNE est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Bernard RIVAILLÉ, Adjoint délégué au développement social des quartiers, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

En partenariat avec le GIP-GPV, la Ville initie un nouveau chantier réservé aux lormontais en difficulté.

Objectifs de l'action :

Mobiliser les habitant.e.s éloigné.e.s de l'emploi, en particulier les femmes, autour d'une activité économique.

Explorer un métier qui peut ouvrir à un complément de revenus.

Amener des personnes isolées à se resocialiser autour d'un objectif concret.

Sensibiliser les participant.e.s à la question du réusage et de l'écologie.

Faire le lien entre l'Espace Textile Rive Droite et VRAC.

Public visé :

Six personnes éloignées de l'emploi : bénéficiaires du RSA, jeunes, bénéficiaires du PLIE, DELD, habitant.e.s des QPV, dans le parc de Domofrance.

Déroulé de l'action :

Du 8 au 12 avril 2019, local associatif Tour 17, quartier Saint-Hilaire.

Recrutement de 6 personnes intéressées par l'action en s'appuyant sur les prescripteurs, en particulier la MIEL, et sur les participants bénévoles à l'Espace Textile.

Réalisation en 5 jours de kits « sacs VRAC », grâce à l'encadrement d'une professionnelle. L'objectif est de fabriquer des kits de 15 sacs à VRAC qui permettront de faciliter les distributions de l'association VRAC puisque les adhérents auront les sacs nécessaires pour peser les différentes denrées alimentaires. Il s'agira donc de fabriquer des patrons correspondant aux besoins (sacs pour les pâtes, pour la farine, pour le sucre, pour les pommes de terre…). Le but est de fabriquer au moins 200 sacs.

Bilan collectif le dernier jour.

Bilan individuel avec les 6 participants pour permettre après cette première expérience de dégager des pistes pour la suite du parcours, formation, emploi, lien avec les prescripteurs et/ou les professionnels accompagnant les bénéficiaires.

La présente convention prend effet le 8 avril 2019 pour une contrepartie financière de 2.156 € TTC.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Achat tissu	96,00 €	Domofrance	3.000,00 €
Alimentation	300,00 €	Ville de Lormont	2.156,00 €
Rémunération de l'encadrant.e	875,00 €	Autofinancement GIP GPV	1.500,00 €
Rémunération des participant.e.s	3.885,00 €		
Coordination	1.500,00 €		
TOTAL	**6.656,00 €**	**TOTAL**	**6.656,00 €**

Avis favorable de la Commission Ville moderne et numérique du 4 avril 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la volonté municipale de soutenir le public éloigné de l'emploi dans ses démarches d'insertion,

DÉCIDE

Article 1 :
d'approuver le contenu de cette action et son plan de financement.

Article 2 :
d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Article 3 :
d'autoriser Monsieur le Maire à verser la somme de 2.156 € TTC au GIP/GPV Rive Droite conformément aux termes de la convention.

VOTE :

POUR :
24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
1 - Groupe Lormont Avenir,
1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :
** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 8 avril 2019
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Jean TOUZEAU